



COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

Séance du 4 septembre 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 4 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 27 août 2026

PRESENTS : Cécile DERAMOND, Corinne FARGUES, Jean-Paul FERCHAUD, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène HERRY, Loïc LAVAREC, Jérôme MANSEAU, Adrien MEINARD, Florence NASOY, Marie-Hélène NEVES, Eloïse OUFEROUKH, Laurence PESLIER, Bastien VIEUVILLE

ABSENTS EXCUSÉS : Tugdual GATTÉ (pouvoir à Pierre-Yves HERBERT)

ABSENTS : sans objet

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Jean-Paul FERCHAUD est nommée secrétaire de séance.

Désignation du correspondant défense

D 2026-09-22

Le correspondant Défense constitue un relais privilégié entre les services de l'État, les autorités militaires et la commune. Il a notamment vocation à favoriser l'information des citoyens sur les questions de défense et de sécurité nationale, à participer à la diffusion de l'information relative au parcours de citoyenneté et à contribuer au lien entre la Nation et ses forces armées. Il appartient au Conseil municipal de procéder à cette désignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité DÉSIGNE Monsieur **Pierre-Yves HERBERT**, en qualité de **correspondant Défense de la commune de Saint-Malo de Beignon**.

Cette désignation prendra effet à compter de la présente délibération et sera communiquée aux services compétents.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Marie-Hélène HERRY



Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul FERCHAUD

